



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 30 avril 2026

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 39/26 : Demande de crédit d'investissement, Reconstruction du Pont du Clou

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

À la suite des graves inondations survenues le 23 juin 2024, notre vénérable Pont du Clou a subi d'importants dégâts causés par la forte montée des eaux (voir photos ci-dessous).



Ce pont est utilisé par les convois agricoles et par l'employé communal pour effectuer l'entretien du cours d'eau, du voûtage de la canalisation de l'AIVM et du talus de la route cantonale.

II. Travaux de sécurisation

Afin de sécuriser immédiatement les piétons et véhicules, l'entreprise Schenker SA, spécialisée dans les travaux de démolition et réfection sur les cours d'eau, a procédé au démontage rapide de l'ouvrage. Les coûts liés à la démolition, à la sécurisation des berges ainsi qu'au balisage du site se sont élevés à CHF 19'159.15 (comptabilisés sur les comptes 2024).

III. Variantes étudiées :

La Municipalité a étudié plusieurs variantes afin d'évaluer le rapport coûts-bénéfices :

1. la reconstruction du pont ;
2. l'échange de la parcelle n° 75 contre une autre parcelle communale ;
3. l'acquisition de la parcelle n° 75 par la Commune ou sa vente à un tiers ;
4. la création de droits de passage ;
5. le rachat de la maisonnette TT à son propriétaire actuel, en vue de créer un passage.

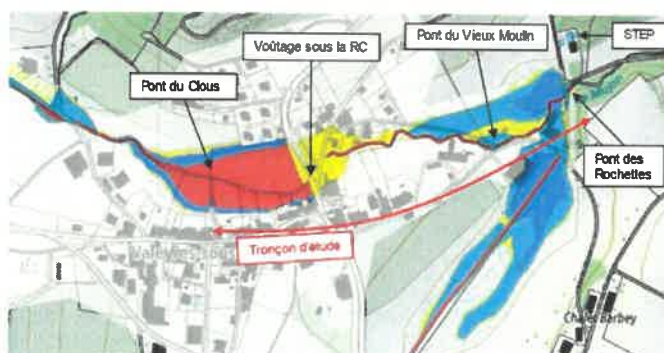
Dans les variantes 2 et 3 le pont doit être reconstruit afin de garantir les entretiens et l'accès aux parcelles. Pour la 4^{ème} variante, les premiers mètres après le cours d'eau sont protégés. Pour la dernière, les coûts estimés atteignent CHF 200'000.00 pour la commune.

IV. Projet de reconstruction

La Municipalité a mandaté plusieurs spécialistes afin de préparer un projet répondant aux normes et recommandations édictées par les instances cantonales.

- Le bureau DTP SA, ingénieurs géomètres et civils, spécialisés en géomatique, génie civil et aménagement du territoire
- Nicod Ingénieurs civils SA, bureau technique spécialisé dans la conception, le dimensionnement, la direction de travaux et la réhabilitation d'ouvrages de construction
- Le bureau Grüner SA, bureau pour l'évaluation du gabarit hydraulique nécessaire dans le cadre de la réfection du pont du Clou

La partie de l'étude hydraulique relative au Pont du Clou est indiquée en rouge sur la carte des dangers ci-dessous selon Grüner SA.



Ces trois entités ont collaboré étroitement sous la supervision du voyer des eaux. Il a défini les directives environnementales à respecter dans le cadre de la reconstruction. Ces exigences sont impératives et ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation.

La Municipalité a sollicité Monsieur le Conseiller d'État Venizelos afin d'obtenir l'autorisation de construire un « pont fusible ». Cette solution aurait permis de réduire drastiquement les coûts. Toutefois, cette proposition a été rejetée au motif que des normes environnementales strictes devaient être respectées.

La reconstruction du pont prévoit l'élargissement des culées du pont. Elles permettront aux grandes crues de pouvoir passer sans encombre et sans le détériorer.

Le choix a été fait de construire le pont sur place, en raison de l'accès difficile et limité. Le chemin AF est sans issue. L'ouvrage sera constitué de deux dînes métalliques latérales renforcées par un ferrailage avec coulage d'une dalle béton. Le tout sera équipé de barrières de sécurité adaptées.

Selon le retour d'informations de la Direction générale de l'environnement (DGE), les interventions sur le cours d'eau peuvent être effectuées uniquement pendant les périodes favorables, respectivement entre le 15 avril et le 15 octobre.

Le but serait d'effectuer les travaux durant les mois d'août et septembre de cette année encore. Cela permettra d'éviter la période de protection de la truite.

L'enquête publique du projet de remplacement de l'ouvrage va être lancée prochainement afin de permettre sa reconstruction dans les délais prévus.

V. Coûts basés sur les retours d'offres et de prix d'expérience

Reconstruction du pont du Clou	Montant (CHF)
Travaux de génie civil et béton armé pour la reconstruction du pont	90'500.00
Garde-corps et mise à terre du pont	9'000.00
Sous-total travaux (HT)	99'500.00
Honoraires des bureaux DTP et Nicod pour le projet de l'ouvrage, demande de subventions, dossier d'enquête, projet d'exécution et direction des travaux	23'500.00
Etude hydraulique du bureau Gruner	5'000.00
Travaux géométriques (DTP)	2'000.00
Sous-total HT	130'000.00
Divers et imprévus (~10%)	13'400.00
Sous-total HT	143'400.00
TVA 8.1%	11'600.00
Total (TTC)	155'000.00

Montant estimé des subventions DGAV pour la reconstruction du pont : 79'000.00 frs

Le coût total de reconstruction est estimé à CHF 155'000.00. A cela s'ajoute les frais de mise à l'enquête et les frais de notaire pour l'inscription d'une servitude. Ils sont estimés à CHF 5'000.00. Le montant total prévu pour la construction de cet ouvrage est de CHF 160'000.00.

Les subventions cantonales et fédérales sont estimées par la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) pour un montant de CHF 79'000.00.

D'après la projection, les montants à la charge pour la construction du pont et la création de la servitude de la commune s'élèvera à CHF 81'000.00 (CHF 155'000.00 plus CHF 5'000.00 moins CHF 79'000.00).

VI. Incidences financières

En 2025, la commune a réglé une avance sur les honoraires et l'étude hydraulique pour un montant total de CHF 19'463.95. Ils ont été intégrés dans les comptes 2025. Dès lors, CHF 59'600.00 seront porté au bilan.

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

Investissement « Construction d'un pont » : CHF 61'500.00 à amortir en 40 ans, soit CHF 1'537.50 par année.

V. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 39/26 : Demande de crédit d'investissement, Reconstruction du Pont du Clou ;

entendu le rapport de la commission adhoc et de la commission des finances ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. Un crédit de CHF 140'500.00 TTC, dont à déduire subventions à recevoir, est octroyé à la Municipalité pour la reconstruction du Pont du Clou.

2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2021-2026.

3. Un compte d'investissement sera ouvert et les charges annuelles d'intérêts et d'amortissements seront entièrement intégrées dans les budgets

4. La Municipalité est autorisée à signer tous actes nécessités par les circonstances.

DECHARGE

La Municipalité, la commission adhoc et la commission des finances de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique

A. Baumann

A. Baumann



La secrétaire

L. Sanchez

L. Sanchez

Municipal responsable : M. Christian Kaenel - 078/698.92.42